



**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
du secteur des Découvreurs
tenue le 14 janvier 2026, à compter de 19 h 15
en visioconférence**

Ordre du jour

Présences : 70

Invités : 5

1. Mot de bienvenue
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 avril 2025
5. Protocole de négociation locale
6. Cahier de demandes syndicales pour la négociation locale

1. Mot de bienvenue

Marie-Claude Choquette souhaite la bienvenue aux membres présents et rappelle l'endroit où retrouver les documents de la rencontre. Elle rappelle qu'il est agréable de voir des caméras ouvertes et que c'est apprécié. Elle explique les possibles délais pour gérer le son.

2. Nomination de la présidence d'assemblée

« QUE Maryse Lagueux et Maude Lamontagne assument la présidence et la coprésidence d'assemblée. »

Proposeuse : Marie-Claude Choquette

Appuyeur : Serge Bilodeau

– Adoptée à la majorité –

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est fermé puisqu'il s'agit d'une assemblée générale extra.

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. »

Proposeuse : Ève-Marie Laurin-Lapointe

Appuyeuse : Marie-Claude Sinclair

– Adoptée à l'unanimité –

4. Adoption du procès-verbal du 15 avril 2025 et suivi

« QUE le procès-verbal du 15 avril 2025 soit approuvé tel que rédigé. »

Proposeur : Jean-Pierre Marcoux
Appuyeur : Marie-Desneiges Girard

– Adoptée à l'unanimité –

5. Protocole de négociation locale

Marie-Claude Choquette débute en présentant les membres de l'équipe syndicale de négociation soit Édith Gravel pour le primaire, Jean Drouin pour le secondaire, Isabelle Foisy pour la formation professionnelle et Stéphanie Boucher pour l'éducation des adultes. L'équipe patronale sera constituée de Nicolas Villeneuve et Vicky Lamontagne des ressources humaines, Jasmin Bélanger pour le secondaire, Véronique Bouchard pour le primaire, Sébastien Simard (FP) et Joël Garneau (ÉDA).

Jérôme Marcoux présente brièvement le protocole de négociation intervenu entre les représentants du Centre de services et le syndicat.

Il mentionne que depuis juin 2025 (PL 100), la « *Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment, dans les secteurs public et parapublic...* » prévoit que toutes les matières locales et tous les arrangements locaux seront, dès 2028, centralisés au niveau national. Or, une disposition prévoit qu'on peut mener une négociation locale avant octobre 2027. C'est ce que les parties ont accepté en se disant que si on a une fenêtre d'opportunité d'offerte afin d'améliorer les conditions de travail des enseignants des Découvreurs, on va la saisir.

Des explications sont brièvement données sur les matières nationales (salaire, assurances, droits parentaux, RREGOP), les matières nationales qu'on peut modifier en tout ou en partie (AL : exemple : coupures de traitement, motifs de forces majeures-congés spéciaux, motifs de dépassement d'élèves, etc.) et les matières locales (dates des bassins des précaires, affectation et la mutation, mesures disciplinaires et administratives (dossier personnel), etc. Il est aussi prévu que si les arrangements locaux actuels ne sont pas remplacés ou reconduits, ils tombent tous. Présentement, ils sont reconduits jusqu'en septembre 2026. Pour leur part, les matières purement locales qui ne sont pas négociées ou sur lesquelles on ne s'entend pas sont maintenues au *statut quo*.

Des précisions sont données quant au point 1.2 sur l'envoi respectif du cahier de demandes qui est au plus tard le 20 janvier 2027. Au point 2.1, Jérôme attire l'attention des délégués sur le calendrier des rencontres (en annexe) qui sont prévues entre le 9 janvier et le 31 mars 2026. Chaque rencontre du comité élargi est

assumée par l'employeur quant aux couts. 1/2 journée x 4 enseignants = 2 jours x 4 rencontres prévues = 8 jours. Si des rencontres subséquentes étaient nécessaires, les couts de libération des enseignants seront assumés par le Syndicat.

À noter qu'une rencontre s'est déjà tenue en comité restreint le 9 janvier 2026. Cette rencontre a servi à convenir d'éléments procéduraux tel que la façon dont les rencontres se dérouleront, qui prendra la parole, l'échange de documents, la prise de notes, etc. dans le but d'en discuter avec notre comité de négo On a aussi échangé brièvement sur les enjeux de part et d'autre (financiers, pénurie de personnel, attraction-rétention, etc.).

6. Cahier de demandes syndicales pour la négociation locale

Marie-Claude Choquette débute par un préambule en rappelant que les matières et arrangements locaux seront désormais négociés au niveau national mais qu'une disposition nous offre toutefois la possibilité de mener une dernière négociation locale. Il est important de souligner que, contrairement à la précédente, cette négociation sera très ciblée. Elle explique que la négociation sera menée clause par clause avec rédaction des textes au fur et à mesure qu'on s'entend sur des points, mais sous réserve d'une entente globale. Le but étant d'éviter une deuxième négociation lors de la rédaction des textes. Cette rédaction se fera en cours de processus. Elle mentionne d'emblée que le résultat ne sera pas parfait et qu'il restera encore des problèmes à régler à la suite de notre négociation. En effet, l'entente locale sera le résultat d'une succession de rondes de négociations où le comité de négociation sera appelé à réévaluer les demandes et les propositions. Il évaluera aussi l'opportunité de négocier certains points en fonction du coût/bénéfice et du temps disponible en suivant l'évolution des besoins des parties au fil du temps.

Elle précise que pour le CSS, le point central demeure tout ce qui concerne l'affectation. Ils souhaitent aussi que l'on prenne en considération la pénurie de main-d'œuvre, la présence au travail et l'aspect financier. Pour nous, il faut prendre en considération les attentes des membres et avoir le souci de donner du temps pour souffler aux gens. Nous sommes tous d'accord pour devoir arrimer certaines choses en lien avec les différentes ententes, politiques et lois.

Un bref rappel du processus de consultation est fait. Les résultats de la consultation menée auprès de 102 personnes qui ont répondu au sondage sur les demandes syndicales sont présentés. Marie-Claude Choquette explique que l'équipe a analysé les résultats avec le comité de négociation et a préparé un cahier de demandes structuré par clause. Il se peut donc que parmi les demandes de la consultation certaines aient été supprimées, modifiées ou ajoutées.

Marie-Claude explique qu'elle et Jérôme Marcoux présenteront les demandes syndicales par blocs avec des questions de compréhension après. Elle précise que

les demandes sont en fait des objectifs à atteindre et qu'il se peut que la demande ne soit pas formulée dans les fins détails. Il n'est donc pas nécessairement de tout écrire si l'esprit de la demande est bien rédigé. Pour ceux et celles qui souhaiteraient ajouter des informations sur certains points sans modifier les demandes, cela peut se faire par courriel au besoin. À la suite des propositions d'amendements ou d'ajouts, nous prendrons un moment de concertation pour vous informer de ce qui est recevable. Il faut savoir que certains sujets ne peuvent être ajoutés en négociation locale et que pour d'autres, nous pensons avoir une meilleure plateforme pour en discuter (par exemple en CRT ou dans d'autres comités).

« QUE l'assemblée générale adopte le contenu du document
« *Cahier des demandes syndicales* » tel que présenté, qui
constitue donc les cibles de la négociation locale 2025-2028 au
secteur des Découvreurs. »

Proposeuse : Marie-Claude Choquette
Appuyeur : Jean Drouin

- Adoptée à l'unanimité -

L'équipe de négociation souhaite souligner l'excellent travail des adjointes administratives Sandra, Mélinda et Mélanie qui ont su supporter l'équipe depuis le début du processus. Leur aide fut extrêmement appréciée par tous et grandement efficace et utile. De plus, Marie-Claude Choquette remercie au nom de l'équipe chaleureusement tous les gens qui ont pris le temps de compléter la consultation et d'écrire des arguments qui nous seront utiles aux discussions.

La réunion s'est terminée à 20 h 31.

Marie-Claude Choquette, Jérôme Marcoux et Mélanie Ruel, secrétaires.

Annexe – Résultats du vote

